

éditorial

Le sujet des migrations occupe une place importante dans les débats politiques depuis la nuit des temps. Chaque Nation a sa politique d'immigration et actuellement, presque tous les partis politiques s'accordent à dire qu'il faut limiter l'entrée des étrangers sur le sol. On rappelle souvent cette parole de Michel Rocard : « *la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde* » (décembre 1989). Et on omet souvent de dire la suite : « La part qu'elle en a, elle prend la responsabilité de la traiter le mieux possible. Mais à partir de là, ce n'est pas non plus une raison pour que la France se charge de toutes les xénophobies du monde » (juillet 1993).

Dans la Bible, Dieu donne cette recommandation aux enfants d'Israël pendant la traversée du désert : « Tu ne maltraiteras point l'étranger/l'émigré, et tu ne l'opprimeras point ; car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte » (Exode 22/21). Il y a deux sortes d'émigré dans l'Ancien Testament : celui qui ne fait que passer qui compte sur l'hospitalité des habitants (Deutéronome 15/3, 23/20), et celui qui est réfugié pour une raison ou pour une autre (Exode 22/21), celui-là doit être protégé même s'il ne possède rien.

Celui qui a le statut de « ger », est un étranger accueilli et reconnu dans sa terre d'accueil, avec le droit de travailler et de circuler. On pourrait dire que lui et sa famille font partis de ce qu'on appelle « immigration choisie » désignant ainsi ceux qui sont immédiatement utiles à l'économie d'un pays. Celui qui a le statut de « nokri » est un étranger non reconnu et non protégé par la loi, autrement dit un émigré en situation irrégulière. On est donc, dans ce cas, dans la logique d'utilitarisme.

Les différents événements de ces derniers mois / ces dernières années ne font que renforcer le sentiment de méfiance et de peur de l'étranger car il est fréquent de faire l'amalgame. Mais la situation n'est pas simple. Comment regarder sans éprouver de la compassion tous ces bateaux de fortune qui échouent en mer en emportant chaque année des milliers de vie humaine, hommes femmes et enfants ? En mi-juin dernier, un bateau de pêche surchargé a fait naufrage en Grèce et une semaine après, la même chose est arrivée à Lampedusa. Les guerres civiles ou entre États, la famine, le dérèglement climatique ne font qu'aggraver le phénomène migratoire. Beaucoup de



personnes auraient aimé rester dans leur pays mais leur vie est menacée et elles n'ont pas d'autres choix.

« Cette vision à laquelle le peuple juif – si souvent persécuté, exilé – est parvenu il y a des milliers d'années, n'a rien perdu de son actualité. Inlassablement de nombreuses personnes venant de près ou de loin, cherchent leur salut parmi nous. Allons-nous leur tourner le dos, éteindre cette lueur d'espoir d'une vie meilleure et plus humaine qui brûle dans leurs cœurs ? Ou, au contraire, leurs espoirs deviendront-ils les nôtres ? Leur tendrons-nous la main pour parcourir ensemble le chemin ? » .

Jésus déclare dans Matthieu 25/35 : « J'étais étranger et vous m'avez accueilli ».

Et si nous élargissons nos tentes et nos cœurs pour accueillir celui qui frappe à nos portes ? Et si nous nous engageons de changer de vision en ce début d'année scolaire, peut-être que notre part de colibri aura son impact sur la planète ? Car l'accueil commence d'abord par chacun de nous.

Belle rentrée à vous,

Hanitra RATSIMANAMPOKA, Pasteur

SOMMAIRE

- p. 2-3** Dans notre paroisse
- p. 3-4** Photos des événements passés
- p. 4** Cours de théologie non diplômants à Metz
- p. 5** Plan des cultes et des activités paroissiales
- p. 6-7** Retour sur la conférence de Christopher Pollman "Laïcité et spiritualité..."
- p. 8** Livre - La parole est d'or : Gérald Garutti

Dans notre paroisse

informations

NOS JOIES ET NOS PEINES

Décès de **Ambre Gengler** le 8 juin 2023 à l'âge de 36 ans. Le culte de remise à Dieu a été célébré au Temple de Courcelles-Chaussy le 12 juin. La famille Gengler est bien connue de notre paroisse, le grand-père d'Ambre était sacristain. Ambre était une femme courageuse dans toute sa dignité, un exemple pour toutes les personnes qui se battent contre la maladie avec une grande lucidité et sérénité. Nous sommes de tout coeur avec toute sa famille, nous prions en particulier pour sa maman, son compagnon et ses enfants.

MOT DU TRÉSORIER

L'année 2022 s'est achevée sur un résultat pratiquement égal à celui de 2021. Les dépenses ont été maintenues à un niveau similaire avec notamment des économies sur les dépenses administratives. On note une augmentation du compte « concerts, rencontres, sortie paroissiale », ce qui démontre la belle activité de la paroisse et celle du compte « formations » avec entre autres une formation des conseillers presbytéraux.

Concernant les recettes, les offrandes et dons sont en baisse. Il y a plusieurs explications : une baisse de fréquentation aux cultes, la crise économique et aussi le fait que, dans la société actuelle, beaucoup d'enterrements et de mariages ne se célèbrent plus à l'église.

C'est grâce à un legs que nous compensons cette baisse de recettes.

Un grand MERCI aux paroissiens et amis qui participent à la brocante et à la vente de l'Avent. Grâce à leur aide et à leur générosité, la paroisse enregistre de belles recettes pour ces deux manifestations.

Pour cette année et les années à venir, la paroisse va devoir engager des travaux pour réaliser des économies de chauffage, compte tenu de la hausse des coûts des énergies.

CULTE COMMUN DU CONSISTOIRE DE SARREGUEMINES

Depuis le début de cette année, notre consistoire organise des cultes communs à la fin de chaque mois (de janvier à avril) qui ont connu un certain succès. Le

17 septembre, c'est notre tour d'accueillir les autres paroisses avec un culte à 10h, suivi d'un repas (inscription obligatoire) et une visite organisée par le pasteur aumônier Kim Goertz du Palais du Gouverneur l'après-midi. Nous nous réjouissons de cette belle rencontre avec nos frères et sœurs du consistoire.

Le 8 octobre à 15h : culte d'envoi de M^{me} Bakouetana Bénédice pour son ministère d'Aumônier de prison avec Pascal Carré, responsable régional des aumôniers de prison.

Culte du 29/10 : culte commun de la Réformation de la région messine à la rue Mazelle.

CATÉCHISME

Réunion des parents le dimanche **24 septembre à 11h45 à la salle paroissiale de Montigny** pour organiser le planning et faire connaissance avec les parents des enfants nés en 2011.

SORTIE PAROISSIALE

Dans le cadre d'échange inter-paroissial, notre paroisse luthérienne organise sa **sortie annuelle dans le consistoire de Bouxwiller le dimanche 15 octobre 2023**. Nous nous retrouverons à l'église d'Hattmatt à 10h pour partager un culte festif rehaussé par la chorale de Metz, (dirigée par Simone Jolivald) qui nous fera apprécier toute la profondeur spirituelle de la messe de Gounod. Ce beau moment de communion se poursuivra par un verre de l'amitié qui nous permettra de créer des liens... Car l'année prochaine c'est le Consistoire de Bouxwiller qui est attendu à Metz pour une journée d'excursion et de découverte !

Merci de vous inscrire également si cette sortie vous intéresse. **Le culte sera maintenu à la rue Mazelle pour les personnes qui ne pourront pas y participer.**

CHORALE GOSPEL

Nous serions heureux de vous faire découvrir le Gospel à travers deux **stages d'initiation le week-end du 30/09 au 01/10 à la salle paroissiale de Saint-Avold** (co-voiturage organisé) **et du 14/10 au 15/10 à la salle paroissiale de la rue Mazelle**, avec Dominique Hoube, notre chef de chœur.

Répétition de 9h-16h avec repas tiré du sac à midi et animation du culte le dimanche après-midi à Saint-

Evitez le 1^{er} octobre et à 10h à la rue Mazelle.
 Contact : 06 76 82 54 75 ou 03 87 74 06 38
 Participation libre aux frais.

SOIRÉE-DÉBAT

Le **vendredi 6 octobre de 18h30 à 21h30**, Chantal et René Schmitt animeront une soirée-débat **sur le thème de "La Cohésion"** (cohésion sociale, familiale, du groupe, paroissiale...). En ces temps où nous manquons de plus en plus de bénévoles dans les associations, dans les paroisses, nous pourrions définir ensemble cette notion de Cohésion et voir ensemble ce que nous dit la Bible sur le sujet. Venez nombreux, auberge espagnole.

TALON D'INSCRIPTION À RENVOYER AU PLUS VITE

- Repas et visite du 17 septembre
- Sortie paroissiale du 15 octobre
(cocher la ou les cases)

Nom et prénom

Téléphone

Email

Nombre de personnes

..... x 15 €/pers. pour le repas du 17/09 =

..... x 50 €/pers. pour la sortie du 15/10 =

Ci-joint un chèque de à l'ordre de la Paroisse Luthérienne de Metz.

C'était hier

Orchestre de chambre de Metz



Conférence de Christopher Pollmann "Laïcité et spiritualité"

12 mai 2023



Confirmation de July Klinger et de Louise Brisson

28 mai 2023



Nettoyage annuel de notre église

10 juin 2023



Journée Saar-Lor-Lux « Autour de la vallée des éclusiers » 17 juin 2023



Barbecue paroissial

2 juillet 2023



FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE
Formation Continue - Antenne de Metz
Année 2023-2024

le samedi de 14h00 à 17h00

Maison diocésaine - en salle St. Etienne - au 4 avenue Jean-XXIII à Metz

- *L'Évangile selon Marc* - Christian GRAPPE : 21/10/2023 - 18/11/2023 - 09/12/2023
- *Le retable d'Issenheim* - Christian GRAPPE : 20/01/2024
- *Eco théologie(s) : racines, freins, floraisons* - Frédéric ROGNON : 24/02/2024 - 16/03/2024
- *L'Ecclésiaste ou comment vivre heureux* - Alfred MARX : 13/04/2024 - 25/05/2024

RENSEIGNEMENTS :

- **METZ** : Marianne STAUFFER
- **STRASBOURG** : Patricia CARBIENER

email : marianne.stauffer57@gmail.com

email : patricia.carbiener@unistra.fr

tél. 07 77 85 26 82

Plan des cultes et des activités paroissiales

CULTES

Dimanche	03/09/23	Journée Brocante Outre-Seille	07h00-18h00, pas de culte
Dimanche	10/09/23	Culte de rentrée, remise de bible	10h00 avec Sainte-Cène
Dimanche	17/09/23	Culte commun du consistoire de Sarreguemines + la chorale Gospel	10h00 suivi d'un repas et d'une visite au Palais du Gouverneur
Dimanche	24/09/23	La grande consolation	10h00
Dimanche	01/10/23	Culte des récoltes + club biblique	10h00 avec Sainte-Cène
Dimanche	08/10/23	Culte d'envoi de M ^{me} Bakouetana	15h00 avec la chorale Gospel
Dimanche	15/10/23	Guérison du corps et de l'âme	10h00 avec la chorale Gospel à la rue Mazelle
Dimanche	22/10/23	Le commandement de Dieu	10h00
Dimanche	22/10/23	Culte d'accueil du nouveau pasteur Alexis Mentanga	10h30 à Saint-Avold
Dimanche	29/10/23	Culte commun de la Réformation	10h00 avec Sainte-Cène, rue Mazelle

ACTIVITÉS PAROISSIALES

Mardi	29/08/23	Préparation de la brocante	20h00 salle paroissiale
Dimanche	03/09/23	Participation de la chorale Gospel	10h00 Culte à L'Hôpital
Vendredi	08/09/23	Réunion du conseil presbytéral	19h30
Mardi	12/09/23	Partage biblique et prière	14h00-16h00 Lieu à voir
Samedi	16/09/23	Club biblique	14h00-16h00
Samedi et Dimanche	16/09 et 17/09/23	WE du patrimoine avec exposition de sculptures et peintures	9h00-12h00 et 14h00-18h00 à l'église
Mercredi	20/09/23	Atelier de développement personnel	18h00-20h00
Samedi	23/09/23	Assemblée d'Inspection	14h30 (à confirmer)
Dimanche	24/09/23	Réunion des parents des catéchumènes	11h45 à Montigny
Mardi	26/09/23	Café paroissial	14h30-17h00
Samedi et dimanche	30/09 et 01/10/23	WE d'initiation Gospel à Saint-Avold (Repas tiré du sac à midi)	Samedi 9h00-16h00 et 9h00 -11h le dimanche
Vendredi	06/10/23	Soirée-débat sur « La Cohésion » avec Chantal et René Schmitt	18h30-21h30 avec Auberge espagnole
Mardi	10/10/23	Partage biblique et prière	14h00-16h00 Lieu à voir
Samedi et dimanche	14/10 et 15/10/23	WE d'initiation Gospel à la rue Mazelle (Repas tiré du sac à midi)	Samedi 9h00-16h00 et 9h00 -11h le dimanche
Dimanche	15/10/23	Sortie paroissiale à Hattmatt. Culte animé par la chorale	7h30-18h00 Bus sur le parking St Symphorien
Mercredi	18/10/23	Atelier de développement personnel	18h00-20h00
Samedi	21/10/23	Assemblée consistoriale	15h00 à Saint-Avold
Mardi	24/10/23	Café paroissial, avec le pasteur Alfred Koch	14h30-17h00

Pour les autres activités paroissiales, merci de consulter le site de la paroisse www.paroisse-lutherienne-metz.fr ou de téléphoner au pasteur.

Laïcité et spiritualité.

L'impact de la loi séparatisme du 24 août 2021 sur la vie des communautés religieuses - Christopher Pollmann

Le 12 mai, le professeur de droit public à l'université de Lorraine Christopher Pollmann a donné une conférence organisée par la paroisse luthérienne et la jeunesse étudiante chrétienne (JEC) sur la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son impact sur la vie des différentes communautés religieuses de France. En introduction, il a défini les concepts de laïcité, de communautarisme et séparatisme, puis abordé le lien entre conviction et violence. La loi en question porte sur l'exigence de l'adhésion à la République, la gestion du religieux entre laïcité et gallicanisme, et le contrat d'engagement républicain de toute association.

La laïcité est établie par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État qui organise et encadre la pratique religieuse dans l'espace public, mais sans jamais la nommer. D'une part, cette loi accorde la liberté religieuse (liberté de conscience, liberté du culte). Et d'autre part, elle assure la neutralité de la République. Or ces trente dernières années, le sens originel de la laïcité a été inversé et la neutralité a été étendue aux citoyens, par exemple aux élèves dans les écoles. Quand on parle de laïcité, de laquelle parle-t-on ? Au sens de la loi de 1905 ? Ou dans le sens d'un resserrement des libertés publiques et civiles ?

Le communautarisme est un mot de combat qui désigne toujours l'autre, l'adversaire, surtout sur le terrain de l'étranger. Le regroupement des personnes « étrangères » se fait toujours par communauté selon la langue ou la culture, surtout dans un contexte incertain, car il procure un sentiment de sécurité. Ce ne sont jamais les puissants qui se regroupent en communauté, mais toujours des personnes en difficulté qui ont besoin de se rassurer.

Le terme « séparatisme » prend le relais du mot « communautarisme » et vise surtout les islamistes. Il ignore la foncière dispersion de l'Islam qui ne possède pas de centre de commandement.

Un lien douteux est établi entre la conviction et la violence. Le séparatisme est présenté comme le terreau potentiel à un passage à l'acte violent, ce qui est politiquement dangereux. Pour un assassin qui veut donner un sens à son acte violent, il vaut mieux se



RL 2018 - Karim Siani

référer à une idéologie décriée, que ce soit vis-à-vis de lui-même comme du public, un attentat islamiste ayant plus de chance d'être repris dans les médias. La religion ou l'idéologie donne une explication plus commode qu'une cause sociale ou psychiatrique.

L'exigence d'adhésion à la République

L'exposé des motifs de la loi dite séparatisme mentionne « la République demande une adhésion de tous les citoyens qui en composent le corps ». Ce qui signifie que l'appartenance nationale prévaut sur toute appartenance particulière. Or dans un état démocratique et libéral, un citoyen ne prête pas serment, c'est uniquement le cas pour certaines fonctions spécifiques. Selon le sociologue Jean-William Lapierre, dans chaque société durable il y a un monopole qui porte soit sur la violence légitime soit sur la parole légitime. A l'époque médiévale, c'était la parole qui était légitime (cf. le vassal qui prête serment à son seigneur). Au cours des derniers siècles, le monopole de la parole légitime a disparu, notamment avec la liberté de conscience et de pensée, au profit de la violence légitime de l'État (cf. Max Weber dans *Le Savant et le Politique*).

Quand un état qui s'arroge le monopole de la violence légitime demande une allégeance, il s'approche d'un régime dictatorial. Dans nos actes, nous avons à respecter la Loi commune. Mais nos pensées, nos valeurs sont personnelles et on peut considérer que nos paroles sont plus importantes que la parole de l'État, ce qui est un principe des états démocratiques et libéraux.

Lorsque l'État dénie la liberté de pensée personnelle ou communautaire, il manifeste son potentiel totalitaire.

La loi séparatisme fait donc une grosse entorse au fonctionnement de la République, et l'obsession républicaine l'emporte sur la raison.

Gestion du religieux et gallicanisme

Le gallicanisme est le régime des religions en France avant la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. C'est la prétention de l'État à régir les religions, par exemple pour évincer l'autorité du Pape en nommant les évêques. Il permet à l'État ou au Roi de créer des boucs émissaires (juifs, protestants...) contre lesquels la population peut s'ériger.

La loi de 2021 offre une possibilité de retour au gallicanisme avec des outils répressifs en instituant douze nouvelles causes pénales.

Le contrat d'engagement républicain

La liberté des associations est fondamentalement mise en cause. Toute association ou fondation qui sollicite une subvention monétaire ou en nature (mise à disposition gratuite d'une salle par exemple) doit souscrire un contrat d'engagement républicain qui doit être respecté par ses dirigeants, ses membres, ses salariés et ses bénévoles. Deux tiers des associations sont concernées par ces exigences, car elles bénéficient de subventions qui constituent 20 % de leurs recettes.

L'engagement porte sur le respect de la devise Liberté-Égalité-Fraternité, des symboles de la République et du caractère laïque de celle-ci. Ces exigences sont tellement vagues qu'elles peuvent être interprétées dans des sens imprévus et difficiles à contester. La loi permet d'incriminer toutes sortes de comportement marginaux ou contestataires.

Les obligations des associations concernent essentiellement des nouvelles contraintes de gestion financière. Les associations culturelles doivent d'abord se déclarer tous les cinq ans à la préfecture qui peut opposer un refus pour atteinte à l'ordre public. Ensuite, les obligations comptables sont renforcées notamment par rapport aux financements étrangers. Enfin, elles peuvent détenir et louer des biens immobiliers reçus par legs ou don.

Ce rôle de contrôleur de la part de l'État est contraire à la loi de 1905. Comme les contrôles à exercer sont extrêmement lourds, les administrations manqueront de personnel pour les effectuer, et les feront de façon sélective. De plus, en cas de conflits importants, l'État risque ou doit intervenir, le préfet pouvant fermer un lieu de culte.

Les collectivités territoriales ont également des obligations, celles de vérifier le contrat d'engagement pour l'octroi des subventions, ce qui touche à la liberté de gestion de ces collectivités.

Résumé par Clarisse LEFÈVRE



Liberté

Égalité

Fraternité

Laïcité

« On se parle de plus en plus, on s'écoute de moins en moins » Gérald GARUTTI

Intriguée par un titre aussi révélateur que trivial, je renoue avec mon habitude un peu perdue d'écouter des podcasts en travaillant, et je lance la lecture d'un entretien de Radio France avec l'écrivain et metteur en scène Gérald Garutti. Ce dernier dépeint le tableau d'une société sourde, qui a désacralisé la parole et la vide de son sens et donc de sa puissance. Pendant 27 minutes, Monsieur Garutti essaie de nous convaincre que « on se parle de plus en plus, on s'écoute de moins en moins » (titre intrigant auquel je faisais référence un peu plus haut). Avions-nous réellement besoin de 27 minutes pour être convaincu que quelque chose ne tourne pas rond dans notre monde hyperconnecté et pourtant si individualiste et solitaire ? Nous sommes tous d'accord pour dire qu'on ne s'écoute plus, dans ce monde si bruyant ou tout le monde veut partager son histoire, son vécu, son point de vue, sans prêter attention à son prochain.

Gérald Garutti approfondit son analyse dans son livre *Il faut voir comme on se parle* (titre qui fait référence à la chanson d'Alain Souchon *Foule sentimentale*). Il commence par illustrer son constat initial par une description de l'état actuel de la parole « dans un monde de bruit et de fureur. Un monde de TIC, de clics, et de claques. » Ce qu'il entend faire grâce à ce livre, tout metteur en scène qu'il est, c'est d'appeler à la « valorisation de la parole », car celle-ci mène à la « consécration de notre humanité ». Il fait partie d'un collectif d'artistes, d'intellectuels, d'amoureux du verbe et de passionnés des arts qui souhaitent, ensemble, non seulement redonner à la parole la place d'honneur qu'elle mérite au sein de notre société, mais également de la sublimer, de l'élever à sa pleine puissance, afin qu'elle nous permette d'agir adéquatement sur notre réalité et serve de colle, de lien, de pont entre voisins, entre cultures, entre esprits.

Le livre de Gérald Garutti se construit tel un manifeste pour les arts de la parole (sous-titre du livre) qu'il entend développer, enseigner, approfondir au sein d'un Centre des Arts de la Parole (CAP). Ce centre, dont la mission est de « se parler pour se relier », se forme comme un « projet inédit, artistique, intellectuel et citoyen, de portée nationale et internationale, francophone et multilingue ». Il a été inauguré le 13 mars 2023 à Aubervilliers, en région parisienne, et propose des cycles de conférences sur les

enjeux de la parole, des spectacles-débats, des créations qui mettent en pratique les 7 arts de la parole identifiés par son créateur : le théâtre, le récit et la poésie (centrés autour de la création), l'éloquence et la conférence (qui s'articulent autour de la transmission) et le dialogue et le débat (dans lesquels l'interaction joue un rôle majeur).

Ce petit livre de quelques 150 pages, qui se lit en une après-midi, nous invite à réfléchir avant d'agir, à tourner plusieurs fois notre langue avant de parler, à infuser de sens nos prochaines paroles, que ce soient des mots échangés autour d'un apéro, une lettre manuscrite comme on n'en rédige presque plus, ou une prédication inspirante adressée à sa paroisse. Chaque mot compte, chaque mot porte en soi un monde de sens ouvert à l'interprétation illimitée, une ouverte sur soi-même et un pont vers les autres. Chaque mot nous rapproche un peu plus de notre propre humanité et nous relie à celle d'autrui. Autant que ces mots portent en eux toute la beauté de la vie et la puissance de l'amour.



Il faut voir comme on se parle - Gérald GARUTTI
Editions : Actes Sud – NatureManifestes - Parution : Janvier 2023
<https://www.actes-sud.fr/catalogue/sciences-humaines-et-sociales-sciences/il-faut-voir-comme-se-parle>

Podcast Radio France
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/bienvenue-au-club/reapprendre-a-bien-se-parler-avec-gerald-garutti-7536273>



Paroisse luthérienne de Metz
41 rue Mazelle 57000 METZ
www.paroisse-lutherienne-metz.fr

Conseillers presbytéraux
Yéla DEMELAS ☎ 03 87 51 53 41

Pasteur : Hanitra RATSIMANAMPOKA
☎ 03 87 74 06 38
✉ paroisselutherienmetz@orange.fr

Daniel SILBERREISS ☎ 06 14 35 78 46

